VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

:o:

PROPRIETE COMMERCIALE ET RESIDENCE.

VENTE POUR COMPLETER UN PARTAGE.

Beau Cite de Commerce Magasin en Briques à Quatre Etages,

No 512 rue Magasin, au-dessus de la rue Poydras.

Propriété de résidence double, bien située et améliorée.

Nos 1616 et 1622 rue Erato, près de l'avenue St-Charles.

Grand magasin en briques à trois étages et résidence. Bel endroit pour commerce.

No 1423 rue Dryades, en face du Marché Dryades.

A côté de l'encoignure de la rue Melpomène.

LOTS ET RESIDENCE.

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Patton

ET CONTIGU AU

Grand lot, rue Patton, le lot faisant face à la rue Constance.

Les deux derniers lots, s'étendant au travers de l'îlet de la rue Constance, à la rue Patton, [illegible] au-dessus du Parc Audubon.

JEUDI, le 2 Mars 1905,

A midi, ils seront vendus à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN vertu d'un décret de partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als. vs Thomas N. Gilmore et al., No 73,553 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai de vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 2 mars 1905, à midi, les ci-après décrites propriétés sur les termes et conditions ci-après mentionnés, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Poydras, Foucher ou Lafayette, désigné par le No cinq, d'après un plan dressé par C. A. Hédin, le 26 février 1853 et déposé comme plan No 235 en l'étude de Guyol, pour références; ledit lot mesurant vingt et un pieds et quatre lignes de face à la rue Magasins, soixante et un pieds huit pouces de profondeur sur le côté contigu au lot numéro quatre. A laquelle profondeur ledit lot diminue en largeur de onze pieds sept pouces et a une autre profondeur d'environ huit pieds et quatre lignes et sa profondeur sur le côté vers la rue Lafayette d'environ soixante quatorze pieds, trois pouces et quatre lignes, le tout en mesure américaine. Les améliorations consistant en un magasin en briques à quatre étages sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, loué $50 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le deuxième municipalité de cette ville dans l'îlet borné par les rues Erato, Thalia, l'avenue St Charles et la rue Carondelet, et désignés par les numéros dix et onze sur un plan annexé au vingt et un du livre des plans de G. A. Stringer, notaire, lesquels dits deux lots mesurant chacun, en mesure américaine, vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à deux étages sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905. Le loyer du No 1616 est de $30 par mois et celui du No 1622 $35 par mois. La maison est une vaste résidence double à deux étages, se trouvant retirée de la rue et est par elle-même bien située, grillage en fer, rue asphaltée, à environ 120 pieds de l'avenue St. Charles, une des meilleures et des plus agréables localités pour les gens d'affaire.

3° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Dryades sur environ quatre-vingt seize pieds de profondeur, et formant la partie la plus près de la rue Thalie, de cette plus grande portion de terre mesurant environ quarante cinq pieds de face sur ladite rue Dryades par la profondeur ci-dessus mentionnée d'environ quatre-vingt seize pieds sur laquelle a dite plus grande portion de terre formant une portion des deux lots originaux Nos 1 et 2 dans l'îlet No 1, d'après le plan de A. de Pouilly, voyer, daté le 5 février 1846 et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville, connu comme le No 1423 rue Dryades. Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à trois étages sujet au bail de $35 par mois expirant le 30 septembre 1905.

4. Deux lots de terre situés dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Webster, Constance, Patton et la ligne Bloomingdale, désignés comme lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 26 juin 1894, d'après lequel plan ledit lot huit mesurant trente quatre pieds trois pouces de face à la rue Constance sur cent quarante cinq pieds de profondeur et ledit lot neuf mesurant trente huit pieds quatre pouces de face à la rue Patton sur cent quarante cinq pieds de profondeur.

5° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Patton, Constance, Webster et State, et la ligne Bloomingdale, désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, daté le 22 janvier 1895, d'après lequel dit plan ladite portion de terre mesurant soixante quatre pieds quatre pouces de face à la rue Webster sur cent vingt pieds de profondeur et façade entre lignes parallèles à la rue Patton, formant l'encoignure des rues Patton et Webster et contiguë dans le fond aux lots ci-dessus quatrièmement décrits. Les améliorations consistant en un cottage simple, loué au mois à $8 par mois, faisant face à la rue Patton.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance du montant ou prix de l'adjudication en paiements égaux en billets de l'acquéreur en un et deux ans garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à maturité, et intérêt éventuel audit taux jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat sur les montants des dits billets et l'intérêt dans le cas de non paiement à maturité et avoir recours au procès, les propriétés devant être conservées, assurées pour leur valeur aux frais de l'acquéreur et les polices d'assurances devant être transférées aux porteurs des billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1905 en addition de, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et déposer dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant James J. Woolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Voyez les plans à la Bourse, No 311 rue Baronne.

Par MORGAN & PEDERSEN,
WILL J. MORGAN, encanteur.
29 jan—29—fév 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, îlet borné par la rue St Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Ellen A. Gilmore et als vs Thomas N. Gilmore et als, No 73,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci-après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun du dit lot No sept et aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela situé dans le faubourg Ste-Marie maintenant Premier District de cette ville étant le lot No treize de l'îlet borné par les rues Camp, Julia, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905, loué $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord ou l'avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, avant en mesure américaine vingt deux pieds de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné comme lot C sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistent en un magasin en briques, à deux étages et résidence connue comme 1033 rue du Camp, occupée par H. Simon, épicier, à un loyer de $3 par mois sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 ladite propriété formant le côté supérieur d'un magasin et résidence double.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp Delord ou l'avenue Howard, avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné comme lot B sur un devis par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages connu comme 1031 rue du Camp occupé par N. Namias comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété décrite un magasin et résidence double.

5° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Camp, Delord ou avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, dans le premier district de cette ville, mesurant quarante pieds dix pouces de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles en mesure américaine. La dite portion de terre étant désignée comme lot A sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905, et contigu aux lots C et B, troisièmement et quatrièmement ci-dessus décrits.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages connu comme 1025 rue du Camp occupé par F. Nahr, ébéniste, etc, à un loyer mensuel de $45 et sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues, les dits billets devant porter sept pour cent d'intérêt par ans, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle audit taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur les montants desdits billets et intérêt en cas de non paiement à la maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au-dessus de leurs enchère au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication, la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant James J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen agents de Propriétés Foncières et Encanteurs, 331 rue Carondelet.

WILL J. MORGAN
Encanteur.
15 jan—15 22 29 — fév 5 12 14 16

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

—o—

Succession d'Elizabeth Klostermann, défunte femme de John H. Struebel.

No 74,818—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, daté le 12 janvier 1905 et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à l'enchère publique le 21 février 1905, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

1° 1119 et 1121 rue Touro

Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, servitudes et avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le 3me district de cette ville, dans l'îlet No 388, borné par les rues Touro (anciennement Union), Français, St Claude et Marais, laquelle dite portion de terre fait une partie du lot No 210 dans l'îlet No 19 sur un plan original du fond du faubourg Marigny et laquelle dite portion de terre est marquée par la lettre D sur un certificat d'arpentage de J. A. D'Hemecourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville le 24 juin 1882 et mesurant en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Touro par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine. Le côté 1119 contenant une cuisine extra, dans chaque cour se trouve hangar, citerne, etc.

2° Nos 616 et 618 rue Gaivez. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, désigné par le numéro 13, dans l'îlet No 517 borné par les rues S. Galvez, Perdido, Poydras et S Johnson, sur un devis annexé à un acte passé le 1er mai 1878 pardevant O. Morel ancien notaire en cette ville, d'après lequel devis ledit lot mesurant trente deux pieds neuf pouces de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoise, contenant trois chambres de chaque côté, et cuisine; dans la cour se trouve un grand hangar, citerne, etc.

Termes et conditions de la vente— Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou en un et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et a police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1905. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente pardevant Julian B. Habans, notaire.

Les plans sont à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne.

15 jan—15 22 29—fév 5 12 19 21

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE.

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A Bell, arbitre en Banqueroute, dans l'affaire des Mme Wm C. Lowe, en banqueroute, No 593, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrai à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 8 dans l'îlet 39 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépences, chambre pour malle.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Righter, Esq., notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat.
J. L. ONORATO, Encanteur,
Bureau 303 rue Baronne.
5 fév—5 12 19 26—mars 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1527-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N. Remparts. Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts.

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gailliat, dossier No 74,943 la propriété ci après décrite.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages la dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grands Hommes), Bourgogne (autrefois Craps) et Touro (autrefois Union), le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Craps) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant en (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Remparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Remparts, devant être vendues séparément.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Remparts (autrefois Remparts), Bourbon (autrefois Bagatelle), Bourgogne (autrefois Craps) et St. Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Remparts sur une profondeur et façade de soixante pieds à la rue Bourbon et les améliorations sont connues par ses Nos municipaux 1636, 1638 et 1640 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance devant être payée en un et deux ans en montants égaux, la portion de crédit étant représentée par des billets des acquéreurs, portant sept pour cent d'intérêt par an, payables annuellement et devant être garantis par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dix pour cent (10 0|0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Charbonnet notaire de cette paroisse, aux frais des acquéreurs respectifs; lesdits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussi bien que les frais de l'acte et de déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq., Avocat.
J. L. ONORATO, Encanteur,
Bureau 303 rue Baronne.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!: LA RANGEE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31-33 Rue Rousseau, coin Quatrième. Il sera vendu à l'Enchère Publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne, MARDI, le 14 FEVRIER, à MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'îlet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fulton), d'après le plan No 58 dans les registres de G. R. Stringer, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32 de face à la rue Rousseau sur 118 10 de profondeur et façade à la rue Quatrième; et le lot No 2, 31 9 de face à la rue Rousseau sur 118 10 de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont connues comme les Nos 2627—29—31—33 rue Rousseau.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un an ou un et deux ans de crédit à l'option dudit acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, le même devant être garanti avec 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de nécessité d'un procès pour en forcer le paiement de cela par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les taxes de 1904 et 1905 devant être payées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent dudit prix devant être déposé avec l'encanteur au moment de la dite adjudication, et les bâtisses sur les dites propriétés devant être assurées par les acquéreurs et l'assurance devant être payée en cas de feu aux porteurs des billets devant être fournis par les acquéreurs en reconnaissance de la portion de crédit du prix. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

P. A. Ducros, avocat.
F. D. Charbonnet, notaire.
J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.
13 janv—13 15 22 29—fév 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE, 1108-10 RUE ST-PHILIPPE, Bagues en Diamants et Rubis, Bracelets en Or, Boucles d'Oreilles et Autre Bijouterie. A l'Encan, MARDI le 14 FEVRIER 1905 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division D pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 11 janvier 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, dans l'affaire de la succession de Laure Lange, Dossier No 74,569, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière et mobilière, ci après:

La moitié indivis d'intérêt dans un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, St-Claude et Remparts, et désigné par le No 113, mesurant en mesure française, 30 pieds, plus ou moins, de face à la rue St Philippe sur 63 pieds, plus ou moins, de profondeur, borné sur le côté vers la rue Remparts, par la propriété d'Alexandre Pellegrini, et sur le côté vers la rue St-Claude par la propriété de Nicholas R. Théard, et dans le fond par la propriété de Mme Morant. Les améliorations consistant en un cottage double, contenant de chaque côté 4 ou 5 chambres et connues comme les Nos 1108-10 rue St-Philippe. Loué au taux de $22 par mois.

La propriété mobilière comprenant:

1 bague en imitation de diamant et rubis.	1 boîte de bagues	1 paire de boucles d'oreilles antiques.
1 boîte cassée divers bijoux.	1 épinglette en diamants.	1 paire de vieux bracelets en or.
1 petite boîte de divers bijoux.	1 paire de boucle d'oreilles en rubis.	1 broche.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non-aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1905. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Edouard F. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication, avec

MM. Henriques & Duchamp, avocats.
J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.
18 janv — 13 15 22 29—fév 5 12 14

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence à deux étages bien située et désirable,

Dans un Voisinage Aristocratique.

1315 AVENUE JACKSON,

Entre les rues Coliseé et Chestnut

SUCCESSION DE HENRY J. LEOVY.

No 64,712—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—

MARDI 14 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 février 1905, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Coliseé et Chestnut, et mesurant 60 pieds de face à l'avenue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, la dite portion de terre commençant à un point sur l'avenue Jackson, 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Chestnut et est composée de tout le lot numéroté 6 et une partie des divers lots numérotés 3 et 5 sur un plan fait par Hugh Grant, voyer, daté le 30 mars 1846, et déposé pour référence en l'étude de L. K. Hennen, alors un notaire dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat. Les améliorations sont désignées par le No 1315 Avenue Jackson, et comprenant une résidence en bois à deux étages et mansarde retirée de la banquette et contenant vestibules, environs 12 chambres, chambres à bain, etc. La maison est en bon état, gentiment tapissée, manteaux de cheminée dans les chambres principales et est située dans un des voisinages les plus aristocrat ques du quatrième district. La maison peut être inspectée avec une carte de l'encanteur tous les jours, de 1 à 4 heures p. m., une jolie résidence ou un placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente et hypothèque devant contenir les clauses de non aliénation et confession de jugement et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les taxes de 1905 devant être payées par l'acquéreur; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 fév—11 12 19 26—mars 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMME UNE EXPLOITATION En Pleine Activité.

Une des buvettes les mieux situées dans la ville ensemble avec le stock en main, la clientèle et le bail expirant le 30 septembre 1906.

139 rue Royale, à l'encoignure de la rue Iberville, contiguë au Restaurant Fabacher.

Succession d'Emile Baumann

No 75,358—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

VENDREDI, le 17 février 1905 à 11 heures a. m., sur les lieux, 139 rue Royale à l'encoignure de la rue Iberville il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 10 février 1905, par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir

La clientèle, le stock en marchandise et le bail des lieux 139 rue Royale, à l'encoignure de la rue Iberville, occupé comme une buvette par le défunt Emile Baumann.

Renseignements complets avec les encanteurs. Une excellente occasion pour se procurer une bonne affaire payante dans le cœur de la ville.

Condition—Comptant.

F. J. Dreyfous, A. D. Danziger, avocats.
11 fév—11 12 14 15 à date

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Succession de Leda Gauche.

No 73,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain îlet de terre situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 174, borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St-Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des dites rues.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant O. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fév 5 12 14

Cicero A. Ramsey.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marius Jacques Jartoux.

No 74,880—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Decatur, Chartres et Quartier, lequel dit lot mesurant vingt et un pieds onze pouces de face à la rue Decatur sur soixante et onze pieds, un pouce et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Hôpital.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0|0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1905, en sus et au-dessus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire; un dépôt 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY,
Encanteur.
Charles I. Denéchaud, avocat.
22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

J. P. Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double dans le Quatrième District,

No 2820 rue Saratoga,

Près de l'avenue Washington.

Dans l'affaire de la Succession de Wm Thompson, Sr.

No 75,059—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 16 février 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 13 janvier 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-près décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, se trouvant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 283, borné par les rues Saratoga, (autrefois St. Patrick) Sud Remparts (autrefois St. Denis) Sixième et Washington, désigné par le No (12) douze sur un certain plan fait par Henry Moelhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 28 février 1846, et déposé avec W. J. Castell, ancien notaire de cette ville dans le livre de plans No 1.

Ledit lot de terre mesurant trente (30) pieds de face à la rue Saratoga sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à un étage en bois connue comme le No 2820 rue Saratoga, contenant deux (2) chambres de chaque côté; cheminée double en briques, toit couvert en ardoises, citerne, dépendances, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant et payant en plus et au-dessus de son enchère les taxes de 1905, et faisant un dépôt comptant de vingt (20) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Edward P. Cousin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Peter G. Riddell, avocat.
15 jan—15 22 29 —fév 5 12 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Justin Dutrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 75,339—Division C— Attendu que Mme Louise Vidon, veuve de Justin Dutrey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Justin Dutrey, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. J. Meraux, avocat.

3 fév—3 7 12

Téléphonez—

J. GARLICK,

L'UNIQUE AFFICHEUR.

Les meilleurs tableaux, localités, résultats.

Bureau 688 Place Commercial.
1 fév—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division E—No 75,271—Marcellius Treadaway vs ses créanciers—Ordre—Considérant la pétition précitée, et les démant vérifiés bilans d'actif et de passif avec bels enregistrés;

Il est ordonné qu'après due publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers du dit Marcellius Treadaway, soit convoquée et tenue d'après la loi, pardevant John Wagner, notaire en son étude dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, 127 rue Carondelet, commençant le 28me jour de février, en l'année 1905, à 11 heures a. m., pour voter sur la question d'accorder ou de refuser cette application dudit Marcellius Treadaway pour un sursis de un, deux et trois ans, de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Gus A. Llambias, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit Marcellius Treadaway soient arrêtées.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1905.
Pour copie conforme:
J. McCORMICK,
Député Greffier.
Edgar M. Cahn, avocat.
29 janv—29—fév 5 12 19 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

L. Block vs A. B. Dubois.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 18,799—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 18ème jour de février 1905, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un moteur, un moulin à café, 1 lot de canettes à thé de fantaisie, 1 lot de lampes de fantaisie, 1 lot de faïence, 1 lot de verrerie, 1 computing scale, etc., etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Sidney F. Gautier, avocat pour le plaignant,

7 fév—7 12 18

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ASSURANCES.

Troisième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE

Pour l'année finissant le 31 décembre 1904.

Recettes:			
Primes de feu écrites	$90 085 31		
Ajoutez: primes non expirées de 1903	35,060 80		$125,146 11
Ajoutez: intérêt et profits et pertes			6,051 20
			$131,197 31
Moins:			
Réserve pour Primes non expirées pour l'anné 1904	46,451 37		
Réserve pour pertes non payées	500 00		46,951 37
			$84,245 94
Débours:			
Pertes payées	$27,791 94		
Réassurances	9,043 44		
Primes remises	7,447 45		
Commissions	9 857 30		
Taxes et licences	4,355 26		
Salaires et dépenses générales	13 669 66		
			72,165 05
Profit net sur les affaires de l'année			$12,080 89
Dividende 6 0|0 payé	$6,000 00		
Porté au fond de surplus	6,080 89		
	$12 080 89		

ACTIF.

Primes en voie de collection	13 435 43	
$18 000 Public Improvement de la ville de la Nlle-Orléans	19,260 00	
$18,000 Consols 4 0|0 de la ville de la Nlle-Orléans	19,260 00	
$48 000 Consols 4 0|0 de la Louisiane	49 920 00	
$10 000 Levées Caddo	10,900 00	
$7000 Levées Atchafalaya	7 630 00	
$6 000 Levées du Cinquième District	6,540 00	
$10 000 Levées de la Paroisse Plaquemine	10 900 00	
$5 000 Levées de Red River, Atchafalaya et Bayou Bœuf	5 450 00	
$28 000 Levées Pontchartrain	28 000 00	
Comptant en mains et en banque	1,635 94	
		$172 951 37

PASSIF.

Stock capital	$100,000 00	
Réservé pour primes non expirées	46 451 37	
Réservé pour pertes non payées	500 00	
Fonds de surplus	26,000 00	
		172,951 37

Le tableau ci dessus est un transcrit vrai et correct des livres de la compagnie.

J. E. MERILH, Président.
OTTO T. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce 12me jour de janvier 1905.

FRANK ZENGEL,
Notaire Public.
15 janv—1m

Trente-Troisième Etat Annuel de la

COMPAGNIE D'ASSURANCES TEUTONIA

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Conformément aux dispositions de sa charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1904:

Primes reçues—		
Sur risques de feu		$910,430 40
Sur risques de mer		10,463 34
Sur risques de rivière		13,750 37
		$934,939 11
A déduire—		
Pertes de feu payées	$381,290 76	
Pertes de mer payées	927 60	
Pertes de rivière payées	2,580 85	
Primes retournées	129,500 57	
Réassurances	121,991 38	
Commissions	135,988 42	
Dépenses générales d'agence — moins l'intérêt et profits et pertes	45,967 12	
Taxes et licences	8,373 62	
	$817,620 32	
Pertes non ajustées et non payées	55,738 20	893 358 52
Profits		$41,580 59

ACTIF.

$250,000 bons 4 pour cent de la ville de la Nlle-Orléans	275,000 00	
$50,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis 1925	65,500 00	
$100,000 bons d'Etat de la Louisiane	106,000 00	
$20,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	46,400 00	
$20,000 bons de levée Pontchartrain 50 ans	25,200 00	
100 actions de la Canal Bank and Trust Company	20,800 00	
20 actions de la Banque Nationale Germania	5,200 00	
50 actions de la Teutonia Bank and Trust Company	6,000 00	
15 actions de la Provident Bank & Trust Company	2,225 00	
30 actions de la Hibernia Bank and Trust Company	15,450 00	
150 actions du Illinois Central Railroad Co	23,550 00	
Propriétés foncières—bâtisse du bureau	46,000 00	
Primes en cours de collection	87,489 24	
Comptant en banque	88,928 05	$807,773 29

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00	
Surplus	56,605 55	
Réservé pour primes non expirées	400,924 31	
Réservé pour réassurances	3,000 00	
Dividendes non payés	13,605 00	
Pertes non payées et non ajustées	55,738 20	$807,773 29

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie, Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1905.

ALBERT P. NOLL, Président.
FRANK LANGBEIN, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi ce 14me jour de janvier A. D., 1905.

JNO. LEGIER, Jr., Notaire Public.

19 jan—1m—jeu dim

Vingt-Deuxième Etat Annuel —DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

Primes reçues:		
Risques d'incendie	$210,304 68	
Risques de rivières	2,834 33	
Risques de mer	1,486 34	
	$214,625 35	
Ajouté: Primes non terminées de 1903	102,830 46	
		$317,455 81
Moins: Primes non échues de 1904		100,016 86
		$217,438 95
A déduire—		
Primes de feu remises	$25,686 04	
Réassurances de feu	20,387 39	
Réassurances de rivière	60 36	
Réassurances de mer	101 89	
		46,185 68
Primes net		$171,253 27
Intérêts et escomptes et profits et pertes		14,588 56
Revenu net		$185,841 83
Déduire—		
Pertes payées sur—		
Risques d'incendie	$104,526 19	
Risques de rivières	437 70	
Risques de mer	......	
	$104,963 89	
Moins réservé pour pertes des années précédentes	11,386 00	
	$93,577 89	
Ajouter pertes non ajustées et non payées le 31 déc. 1904	8,711 50	
	$102,289 39	
Commissions	$34,090 42	
Fire Patrol et Association des Underwriters	1,194 89	
Taxes, assurances et réparations sur propriétés foncières	494 00	
Dépenses générales, bureau et agences, salaires, annonces, contributions charitables, etc	21,803 72	
Taxes et licences	5,857 19	
		165,829 61
Profit net		$20,012 22
Dividendes, juillet 1904	$8,000 00	
Dividendes, janvier 1905	8,000 00	
Balance à surplus (maintenant $99,368 74)	4,012 22	
		$20,012 22

ACTIF

Comptant en banques et au bureau	$14 509 74
$215,000 bons constitutionnels de la Ville de la Nouvelle Orléans à 108½	233,275 00
$75 000 bons de l'Etat de la Louisiane à 104	78,000 00
$25 000 bons de levée Lafourche District à 110	27,500 00
Une action au Sugar Exchange	75 00
Primes en cours de perception	24,342 59
Meubles et installations	1,000 00
Propriété foncière, bâtisse de bureau	35,000 00
	$417,702 33

PASSIF

Fonds-Capital	$200 000 00
Réservé pour risques non terminées	100 016 86
Réservé pour pertes non ajustées et non payées	8,711 50
Réservé pour comptes non-payés pour décembre 1904	801 23
Réservé pour dividendes non payés des années précédentes	804 00
Réservé pour dividendes non payés pour janvier 1905	8,000 00
Surplus déc. 31 1904	99,368 74
	$417,702 33

Le tableau ci dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans ce 12ème jour de janvier 1905.

CHAS. J. THEARD,
Notaire Public.
18 jan—1m—mer dim